Décision 19-DCC-47 du 19 mars 2019

relative à la prise de contrôle conjoint de la société Comexposium Holding par la société Predica (Groupe Crédit Agricole) et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Paris-Île-de-France.

Posted on: 03 avril 2019 | Secteurs :

PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	Stés Groupe Crédit Agricole et CCI Paris Ile-de-France
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Non

Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	Sté Comexposium

Lire

le texte intégral de la décision
34.46 Ko